

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Rapport résumé de la troisième séance du Comité II

6 juin 2007: 9 h 5 – 12 h 15

Président: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: J. Barzdo
J. Sellar
J.C. Vasquez
M. Yeater

Rapporteurs: J. Boddens Hosang
P. De Angelis
J. Hepp
R. Mackenzie

Questions stratégiques

14. La CITES et les moyens d'existence

Le Brésil, le Libéria, la République-Unie de Tanzanie, le Suriname et le Viet Nam appuient le document CoP14 Doc. 14 et les projets de décisions joints en annexe. Le Sénégal note l'importance d'étudier l'aspect positif du lien entre les moyens d'existence et la CITES, en particulier la nécessité d'élaborer des méthodes permettant à la CITES d'avoir un impact bénéfique à la fois sur la conservation et sur les moyens d'existence. *Fauna & Flora International (FFI)*, *IWMC World Conservation Trust*, *Wildlife Trust of India*, ainsi que le WWF s'exprimant également au nom de TRAFFIC, appuient les principes qui sous-tendent le document et notent l'opportunité d'examiner cette question dans le contexte du développement socio-économique.

L'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, le Chili, les Etats-Unis d'Amérique, les Fidji, le Honduras, la République bolivarienne du Venezuela, le Zimbabwe et *Born Free Foundation* se font l'écho des préoccupations exprimées par l'Allemagne et le Mexique à la séance précédente, notant que la force de la CITES réside dans sa prise de décisions scientifiquement fondées pour l'inscription des espèces, et que les questions de moyens d'existence ne devraient pas peser sur les décisions d'inscription mais pourraient être traitées dans le cadre du processus d'application. La Jamaïque réaffirme que l'application des lignes directrices relatives aux moyens d'existence devrait rester volontaire. Le Canada suggère de rechercher des fonds externes pour réaliser des études de cas.

Les Etats-Unis déclarent se rappeler de données montrant que certaines Parties semblent négliger les avis scientifiques sur l'inscription des espèces lorsque des intérêts locaux liés aux moyens d'existence sont en jeu. FFI n'estime pas que la question des moyens d'existence nuise à la CITES ou que les intérêts liés aux moyens d'existence puissent l'emporter sur les avis scientifiques.

L'Inde reconnaît l'importance des moyens d'existence pour les communautés locales mais estime que d'autres accords multilatéraux sur l'environnement sont mieux placés pour aborder cette

question et que la CITES devrait se concentrer sur l'essentiel de son mandat: la conservation des espèces.

Humane Society International, International Environmental Law Project et International Fund for Animal Welfare (IFAW) se déclarent préoccupés par les implications du document et estiment que la CITES devrait se concentrer sur le respect de la Convention et la lutte contre la fraude. IFAW demande le retrait du document.

Le Président demande à l'Afrique du Sud de réunir un groupe de travail dont les membres seront choisis parmi les intervenants et qui sera chargé de réviser le document et de faire rapport au Comité.

15. Examen des politiques commerciales nationales

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 15, met l'accent sur les quatre projets de décisions joints dans l'annexe 1, et attire l'attention des participants sur le document CoP14 Inf. 17.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, approuve la démarche qui sous-tend cette action et encourage les Parties à participer à ces travaux et à en soutenir la poursuite jusqu'à la CoP15. L'Allemagne et les Etats-Unis se déclarent préoccupés concernant les indications sur les questions de politique commerciale en matière d'espèces sauvages à fournir dans les rapports bisannuels, expliquant que les Parties peuvent avoir des avis différents sur les données à fournir, et recommandent de soumettre des rapports au cas par cas. L'Argentine appuie cette recommandation et suggère de supprimer le deuxième projet de décision à l'adresse des Parties.

Madagascar, l'Ouganda et le Viet Nam, pays pilotes du projet d'examen des politiques commerciales nationales en matière d'espèces sauvages, soutiennent les examens car ils offrent l'opportunité d'évaluer les politiques et d'améliorer l'application de la CITES par le biais de décisions politiques intégrées. Le Chili, la Chine, la Colombie, l'Inde, le Kenya, la Malaisie et FFI sont favorables au processus mais soulignent qu'il devrait rester volontaire. La Malaisie propose un amendement au premier projet de décision pour indiquer clairement le caractère volontaire des examens. La Suisse souligne que les examens sont conduits par les Parties et pourraient répondre à des priorités particulières des pays qui les réalisent. Madagascar déclare que sa participation à l'examen pilote a été entièrement volontaire.

Les Etats-Unis appuient les décisions de la CoP13 et accueillent avec satisfaction le document. Cependant, comme l'Argentine, ils notent que les projets de décisions d'élargir la portée du travail auraient des implications budgétaires importantes, aussi ne sont-ils pas favorables à cet élargissement. L'Argentine suggère de supprimer la liste des questions spécifiques devant être examinées par le Secrétariat en réalisant les examens, figurant dans le paragraphe a) du quatrième projet de décision. Le Kenya suggère que les examens soient réorientés de manière à mettre l'accent sur l'application de la Convention et la lutte contre la fraude plutôt que sur la promotion du commerce – opinion partagée par *Species Survival Network*. Le Honduras souligne l'importance de l'évaluation des outils techniques. Le Togo souligne l'importance d'une étroite collaboration entre pays d'importation et pays d'exportation dans l'examen des politiques commerciales; l'Indonésie met l'accent sur le rôle des pays d'importation.

Maurice accueille avec satisfaction l'idée d'une assistance au renforcement des capacités par la mise à disposition d'une expertise et d'un financement. Le Libéria souligne son besoin urgent d'assistance pour élaborer une législation CITES appropriée. La Chine suggère de maintenir le paragraphe d) de la décision 13.74 concernant les ressources financières externes pour les examens.

Le PNUE souligne le rôle des examens des politiques commerciales dans la promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques documentées et intégrées; il souligne ses autres activités pertinentes. FFI et TRAFFIC soulignent que ces examens offriraient l'opportunité de rendre plus efficaces les réglementations en matière de commerce d'espèces sauvages.

Le Secrétariat suggère plusieurs amendements au projet de décision, reflétant les commentaires du Comité. Après un débat au cours duquel des propositions supplémentaires sont faites, le Comité

décide que le Secrétariat consultera l'Allemagne, l'Argentine, la Chine et les Etats-Unis pour préparer un texte révisé pour les projets de décisions pour discussion lors d'une séance ultérieure du Comité.

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

60. Esturgeons et polyodons

60.1 Rapport du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document CoP14 Doc. 60.1 et demande aux Parties de soumettre les informations sur les permis directement au PNUE-WCMC pour qu'il puisse les intégrer dans sa base de données pilote sur le commerce du caviar. La République islamique d'Iran remercie le Secrétariat, les Etats membres de la Communauté européenne et le Groupe de spécialistes UICN/CSE des esturgeons pour le rôle qu'ils ont joué dans les récents ateliers. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, prie les Parties de soumettre des informations pour la base de données et ajoute qu'elle proposera un amendement à la décision 13.44. Elle estime que la base de données ne doit contenir que des informations sur les permis pour le caviar et non pour tous les produits de l'esturgeon et propose que le Secrétariat fasse rapport sur le projet aux 57^e et 58^e sessions du Comité permanent.

La Chine fait observer que si les informations actuellement disponibles dans la base de données sont limitées ce n'est pas parce que les Parties hésitent à soumettre des informations mais parce que les Parties qui sont les principaux exportateurs de caviar ont, depuis deux ans, des quotas d'exportation zéro.

60.2 Amendement de la résolution Conf 12.7 (Rev. CoP13)

Le Président propose de discuter conjointement les documents CoP14 Doc. 60.2.1 et 60.2.2.

60.2.1 Proposition du groupe de travail du Comité permanent sur les esturgeons

et

60.2.2 Proposition de la Fédération de Russie

La République islamique d'Iran présente le document CoP14. Doc. 60.2.1 et remercie les membres du groupe de travail du Comité permanent sur les esturgeons. Elle estime qu'il est nécessaire de discuter des différents aspects de ce document et du document CoP14 Doc. 60.2.2 dans le cadre d'un groupe de travail.

La Fédération de Russie présente le document CoP14 Doc. 60.2.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, convient de la nécessité d'organiser un groupe de travail et de réviser la résolution Conf. 12.7.

TRAFFIC, s'exprimant aussi au nom du WWF, se déclare préoccupé par les nouveaux éléments qui, à son avis, affaibliront la résolution Conf. 12.7, et souligne qu'il importe que le processus de détermination des quotas d'exportation soit indépendant et transparent.

Le Président note le consensus sur la nécessité de créer un groupe de travail chargé d'étudier le point 60 de l'ordre du jour, et suggère que ce groupe soit composé des membres actuels du Groupe de travail du Comité permanent sur les esturgeons. Il précise que le groupe étudiera toutes les questions liées aux documents CoP14

Doc. 60.2.1 et 60.2.2. Il nomme l'Allemagne à la présidence du groupe. L'Ukraine demande à en faire partie en tant qu'Etat de l'aire de répartition, ce qui est accepté.

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

23. Lignes directrices pour le respect de la Convention

La Norvège, en tant que présidente du Groupe de travail du Comité permanent sur le respect de la Convention, présente le document CoP14 Doc. 23. Elle fait remarquer qu'il reste encore neuf passages entre crochets dans le projet de lignes directrices joint en annexe au document et propose que le Groupe de travail se réunisse en marge de la CoP14 pour finaliser le projet de texte. L'Argentine, appuyée par le Brésil, exprime des réserves au sujet de ce document, soulignant que le but visé devrait être d'aider les Parties en leur fournissant des lignes directrices et non de se servir de ces lignes directrices pour promouvoir le respect de la Convention. Elle fait observer que le texte de la Convention ne contient aucune disposition concernant la prise de sanctions. En réponse à des questions de la Chine et du Brésil, le Président du groupe de travail indique qu'il préfère que son groupe se concentre sur les passages entre crochets afin de terminer le travail, mais il reconnaît le droit des Parties de commenter tout aspect du projet.

David Shepherd Wildlife Foundation, International Environmental Law Project et TRAFFIC souhaitent participer aux discussions du groupe. Le Président déclare qu'il portera la question de la participation des ONG devant le groupe de travail lorsque celui-ci se réunira.

Dérogations et dispositions commerciales spéciales

45. Objets personnels ou à usage domestique

La Chine présente le document CoP14 Doc. 45 et attire l'attention des participants sur les amendements proposés pour la résolution Conf. 13.7 dans l'annexe 1 du document et sur le projet de décision joint en tant qu'annexe 2. Le Président indique qu'un groupe de travail sera créé pour examiner ces propositions.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, se félicite des efforts faits en vue d'avoir une dérogation uniforme applicable aux objets personnels ou à usage domestique, et elle approuve de manière générale les amendements proposés pour la résolution Conf. 13.7. Toutefois, elle approuve les commentaires faits par le Secrétariat au paragraphe C du document. Elle souligne qu'une approche prudente devrait être maintenue car le commerce des objets personnels ou à usage domestique peut constituer une part importante du commerce.

L'Indonésie fait observer qu'il lui sera difficile d'accepter certains éléments des propositions qui vont à l'encontre de sa législation nationale.

La séance est levée à 12 h 15.